

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par la soussignée, Tammy Caron, Dir. générale et secrétaire trésorière de la susdite municipalité,

RÉSOLUTION 2018-146

ADOPTION

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO° 2018-03 CONCERNANT LE RÈGLEMENT RELATIF AU RAMONAGE DES CHEMINÉES.

LES INTÉRESSÉS POURRONT PRENDRE CONNAISSANCE DE CE RÈGLEMENT AU BUREAU MUNICIPAL, AU 70, RUE DE LA RIVIÈRE À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, CE 18 JUIN 2018.

TAMMY CARON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de secrétaire-trésorière ou greffier de la municipalité de *St-Joseph-de-Lepage*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00 le 18 juin 2018.

CENTRE LEPAGEOIS
SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 18 juin 2018

Directrice générale et secrétaire trésorière, greffier